

BOURSE AUX SKIS 2019 - APE ECOLE MARIE MARVINGT DE JUSSAC

(Matériel, vêtements de ski et montagne, tout public, loisir et compétition)

CONDITIONS GÉNÉRALES

La bourse aux skis aura lieu dans la salle d'activités sous la médiathèque les 29 et 30 novembre 2019 et le 1^{er} décembre 2019.

OUVERT À TOUS.

Dépôt gratuit, l'APE se charge des ventes.

Une commission de 20% est prélevée sur le prix de vente du matériel.

Le bénéfice de cette manifestation permet de financer les projets de l'école Marie Marvingt et vise à vous permettre de vendre et d'acheter à moindre coût l'équipement nécessaire à vos enfants, notamment dans le cadre des activités ski de l'APE et de l'école.

Nous n'acceptons que **30 articles** par famille.

Sont concernés par la vente

- les **articles vestimentaires liés à tout sport d'hiver ou activité de montagne** (sous-vêtements, combinaisons, polaires, anorak, bottes après-ski, bonnets, écharpes, gants, etc.)

- les **équipements (tous sports)** tels que chaussures, skis, lunettes, housses, etc.

Les équipements de sécurité (casques, dorsales ...) ne sont pas acceptés.

PRÉINSCRIPTION ET REGLEMENT :

TÉLÉCHARGEMENT DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DU REGLEMENT :

sur www.apejussac.fr ou sur demande via mail à bourseskijussac@gmail.com ou SMS au 0673365421

Vous avez l'obligation de vous pré-inscrire pour les dépôts **avant le 27 novembre 2019 (20h) par mail**

L'inscription **en format papier** à la boîte de l'APE (entrée de l'école) est **imperative avant le 25 novembre 2019 (18h)**.

En cas d'impossibilité d'envoi par mail, vous devrez vous présenter avec chaque page en double exemplaire le jour du dépôt et sous réserve de disponibilité en place.

L'enregistrement du formulaire d'inscription vaut acceptation du règlement de la la bourse.

DEPOT DU MATERIEL :

VENDREDI 29 NOVEMBRE de 18h à 20h - S A M E D I 30 NOVEMBRE de 8h à 12h

Formalités pour déposer du matériel :

présentation d'une **pièce d'identité obligatoire** pour l'enregistrement.

En cas d'impossibilité d'envoi par mail avant le 27 novembre, vous devrez vous présenter avec le formulaire d'inscription en double exemplaire le jour du dépôt.

L'APE se réserve le droit de retirer de la vente du matériel si elle estime notamment que son état est mauvais, trop ancien.

Nous vous remercions donc de bien vérifier vos articles avant le dépôt afin d'éviter toute déconvenue.

Les équipements de sécurité (casques, dorsales ...) ne sont pas acceptés.

L'Association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

VENTE DU MATERIEL :

SAMEDI 30 NOVEMBRE de 10 h à 17h - DIMANCHE 1^{ER} DÉCEMBRE de 8h à 13h

Le matériel est vendu en l'état et l'APE ne pourra être tenu responsable d'un éventuel vice ou défaut caché. Le matériel ne sera ni repris ni échangé.

Commission de 20% au profit de l'APE en cas de vente.

Le paiement du matériel se fait uniquement par chèque (pièce identité obligatoire) ou en espèces.

Pas de carte Bancaire.

Stockage pendant la vente : l'APE ne garantit pas la sécurité du matériel déposé, cependant un contrôle sera assuré à l'entrée et à la sortie de la bourse. Toutefois, le dépôt de matériel s'effectue aux risques et périls du vendeur et en cas de vol, la responsabilité de l'APE ne pourra pas être engagée et le matériel ne sera pas remboursé.

RETRAIT DU MATERIEL NON VENDU et PAIEMENT DU MATERIEL VENDU :

DIMANCHE 1^{ER} DÉCEMBRE de 14h à 16h

Le retrait du matériel vendu nécessite la présentation de la fiche dépôt et d'une pièce d'identité.

COMMENT REMPLIR LES FORMULAIRES

Consignes :

Veillez remplir les cases "Nom", "Prénom", "Commune", "Téléphone", "Mail"

Code :

Un code sera généré par famille selon les indications ci-dessous, indiquées dans le formulaire, (le fichier génère ainsi de façon automatique les étiquettes) :

- des 2 premières lettres de votre nom
- des 2 premières lettres de votre prénom
- du jour de votre naissance

Ce code figurera sur votre formulaire ainsi que sur chaque article en vente.

Les lots ou ensembles ne pourront concerner que des équipements indissociables : lot de sous-vêtement (collant et sous-pull), lot combinaison et parka. **Les articles d'un lot ou ensemble doivent être de la même taille.**

La **désignation courte** permet le classement par grandes famille. Un choix déroulant vous permet de désigner l'article.

Préciser dans la mesure du possible : la couleur, la marque ...

Désignation complète :

Cette désignation permet de notifier tout ce qui peut différencier un article d'un autre. N'hésitez pas à le compléter et à être précis (matériaux, motifs), afin de pouvoir reconnaître vos articles.

La taille est à préciser selon le choix déroulant, soit dans la case « taille vêtement », la case « taille chaussures », la case « taille ski ou bâtons ».

Le prix de vente d'un article en bourse aux skis ne peut pas être le même qu'en boutique.

De votre achat neuf hors solde ex : 10 €, l'article sera vendu avec les soldes à 5 €, une fois qu'il est sorti du magasin et qu'il a été porté il ne pourra être remis en vente que raisonnablement autour de 2,50 € (prix de vente).

En cas de vente de l'article : le prix net vendeur intègrera les 20 % de commission APE.

ÉTIQUETAGE DES ARTICLES :

Les étiquettes sont générées automatiquement par le fichier/formulaire et peuvent être pré-imprimées par le vendeur et attachées/agrafées aux articles à vendre.

Dans le cas où vous ne pourriez générer les étiquettes via le fichier, celles-ci doivent préciser :

- le code vendeur (voir ci-dessus ou sur le formulaire)
- le numéro de l'article vendu (de 1 à 30 sur le formulaire)
- le prix
- la taille